

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projet de règlement no 515-6



Aux personnes intéressées, est par la présente donné avis que lors d'une séance tenue le 12 mars 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **515-6**, intitulé : **RÈGLEMENT NO 515-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515.**

Le contenu du règlement no 515-6 est résumé comme suit :

- Modifier les tarifs exigés selon l'intervention visée;
- Ajouter des objectifs et critères applicables aux secteurs patrimoniaux;
- Ajouter une liste de bâtiments patrimoniaux assujettis au règlement no 515 même s'ils sont localisés à l'extérieur d'un des secteurs patrimoniaux;
- Ajouter des pictogrammes à la section 3.4 – Secteurs patrimoniaux, afin d'illustrer les critères d'évaluation;
- Ajouter une section applicable à deux zones identifiées comme des secteurs boisés à développer et pour lesquels l'ouverture, le prolongement ou la modification du tracé d'une rue publique sera requis.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **9 avril 2019 à 18h30**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.

- Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la ville au www.ndip.org. (Vie démocratique/règlementation/projets de règlement).
- Que le projet de règlement numéro **515-6** n'est pas soumis à la procédure d'approbation référendaire.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 19 MARS 2019.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb